

# Fiche de Données de Sécurité

## Baies des bois 12mg/ml



Fiche du 26/4/2016, révision 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Baies des bois 12mg/ml

Code commercial: PS842NI12

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

LABORATOIRES PHODE SAS

Albipôle

81 150 TERSSAC

FRANCE

tél : 33 (0)5 63 77 80 60 aux heures de bureau

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

tél : 33 (0)5 63 77 80 60 aux heures de bureau

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro :

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-help-desks>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Acute Tox. 3, Toxique par contact cutané.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H311 Toxique par contact cutané.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

PS842NI12/1

Page n. 1 de 8

LABORATOIRES PHODÉ

Z.I. Albipôle - 81150 TERSSAC FRANCE - T. +33-(0)5 63 77 80 60 - F. +33-(0)5 63 77 80 61

SAS au capital de 1 112 476 € • RCS Aibi 503 972 598 • N° TVA FR 49 503 972 598

# Fiche de Données de Sécurité

## Baies des bois 12mg/ml



P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.  
Dispositions spéciales:  
Aucune  
Contient  
nicotine  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements  
successifs:  
Aucune  
2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances  
N.A.
- 3.2. Mélanges  
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :  
>= 0.5% - < 2.5% nicotine  
Numéro Index: 614-001-00-4, CAS: 54-11-5, EC: 200-193-3  
 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411  
 3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310  
 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1. Description des premiers secours  
En cas de contact avec la peau :  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.  
ATTENTION: Le produit est toxique lorsqu'il est mis en contact avec la peau. Consulter un médecin.  
Laver entièrement le corps (douche ou bain).  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.  
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.  
En cas de contact avec les yeux :  
En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.  
Protéger l'œil indemne.  
En cas d'ingestion :  
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.  
En cas d'inhalation :  
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# Fiche de Données de Sécurité

## Baies des bois 12mg/ml



En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Traitement :  
Aucun

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
  - Moyens d'extinction appropriés :
    - Eau.
    - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
  - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
    - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
  - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
  - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
  - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
  - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
  - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Éliminer toute source d'allumage.
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
  - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
  - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
  - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
  - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles:
    - Aucune en particulier.
  - Indication pour les locaux:

# Fiche de Données de Sécurité

## Baies des bois 12mg/ml



Locaux correctement aérés.  
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle  
nicotine - CAS: 54-11-5  
TLV TWA - 0,08 ppm - 0,5 mg/m<sup>3</sup> Skin  
TLV STEL - Skin  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:  
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:  
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :  
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun

Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                     | valeur             | Méthode : | Remarques : |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|-------------|
| Aspect et couleur:                                             | liquide - incolore | --        | --          |
| Odeur:                                                         | fruits des bois    | --        | --          |
| Seuil d'odeur :                                                | N.A.               | --        | --          |
| pH:                                                            | N.A.               | --        | --          |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.               | --        | --          |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.               | --        | --          |
| Point éclair:                                                  | >60 ° C            | --        | --          |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.               | --        | --          |
| Inflammation solides/gaz:                                      | N.A.               | --        | --          |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.               | --        | --          |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.               | --        | --          |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.               | --        | --          |

## Fiche de Données de Sécurité

### Baies des bois 12mg/ml



|                                         |              |    |    |
|-----------------------------------------|--------------|----|----|
| Densité relative:                       | 1.11 +/-0.05 | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                        | miscible     | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :               | non miscible | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | N.A.         | -- | -- |
| Température d'auto-allumage :           | N.A.         | -- | -- |
| Température de décomposition:           | N.A.         | -- | -- |
| Viscosité:                              | N.A.         | -- | -- |
| Propriétés explosives:                  | N.A.         | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                 | N.A.         | -- | -- |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques : |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-------------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --          |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --          |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --          |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :  
N.A.
- Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
nicotine - CAS: 54-11-5  
LD50 (RAT) ORAL: 53 MG/KG  
LD50 (RAT) SKIN: 140 MG/KG  
LD50(RABBIT) SKIN: 50 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

## Fiche de Données de Sécurité

### Baies des bois 12mg/ml



- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

# Fiche de Données de Sécurité

## Baies des bois 12mg/ml



Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H310 Mortel par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

## Fiche de Données de Sécurité

### Baies des bois 12mg/ml



|         |                                                                                                      |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | internationale" (OACI).                                                                              |
| IMDG:   | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                            |
| INCI:   | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                             |
| KSt:    | Coefficient d'explosion.                                                                             |
| LC50:   | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                      |
| LD50:   | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                               |
| LTE:    | Exposition à long terme.                                                                             |
| PNEC:   | Concentration prévue sans effets.                                                                    |
| RID:    | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.            |
| STE:    | Exposition à court terme.                                                                            |
| STEL:   | Limite d'exposition à court terme.                                                                   |
| STOT:   | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                    |
| TLV:    | Valeur de seuil limite.                                                                              |
| TWATLV: | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH) |
| WGK:    | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                               |